




Envoyé en préfecture le 03/08/2023  
Reçu en préfecture le 03/08/2023  
Publié le   
ID : 001-210101739-20230802-2023\_166\_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec M. Charles NICOLAS pour le logement T2 sis 116 rue du Commerce (La Visitation) à Gex, couvrant la période du 26/08/2023 au 30/11/2023 (3.3)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Charles NICOLAS est chef de projet « Petites Villes de Demain » dans les villes de Gex et de Divonne, et qu'il ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

**CONSIDÉRANT** que la Ville dispose d'un logement de type 2 au 116, rue du Commerce (La Visitation) 01170 GEX, répondant aux besoins de M. Charles NICOLAS,

DÉCIDE

- DE SIGNER** la prolongation du bail d'habitation ci-annexé avec M. Charles NICOLAS pour la période du 26/08/2023 au 30/11/2023 et moyennant un loyer mensuel fixé à 292,80 euros + 80 euros de provisions pour charges locatives.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 2 août 2023.

L'adjoint au maire,  
Christian PELLE



L'adjoint au maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 3 août 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 3 août 2023.